

CGV-000923

UNIVERSITÉ DE MONCTON

148e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 23 septembre (de 9 h à 12 h 40)

Musée historique du Madawaska

Campus d'Edmundston

PRÉSENCES

Jean-Paul Arsenault Extérieur du N.-B. (I.-P.-É.)
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Georges Bouchard Extérieur des régions
Annette M. Boucher Atlantique (N.-É.)
Laurie Boucher Sud-Est
René Boudreau Étudiant (Moncton)
Marcel Bujold Extérieur du N.-B. (Gaspé)
Jeannot Castonguay Nord-Ouest
Rino Castonguay Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)
Annie Chiasson Étudiant (Shippagan)
Lionel Dionne Professeur (Shippagan)
Yvon Fontaine, recteur U de M
Gilles J. Godbout Nord-Ouest
Thérèse Landry-Martin Association des anciens, anciennes, amis et amies (Moncton)
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Soeur Édith Léger Sud-Est
Alida Léveillé-Brown Nord-Est
Bélonie Mallet Nord-Est
Yves Martin Professeur (Edmundston)
Yanick Pagé Extérieur du N.-B. (Montréal)
Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
André G. Richard Sud-Est
Frédéric Soucy Étudiant (Edmundston)

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Roger Gervais, vice-recteur Edmundston

Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEP) U de M
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Linda Schofield, secrétaire temporaire Moncton
Viateur Viel, directeur général intérimaire des services universitaires (DGSU) Moncton
Truong Vo-Van, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M

ABSENCES MOTIVÉES : Greg Allain, Line Leduc, Antonine Maillet, Dennis Savoie
et Jocelyne Vienneau

TABLE DES MATIÈRES Page

1. OUVERTURE	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
7. CORRESPONDANCE	5
7.1 Lettre de Jean-Bernard Robichaud	5
7.2 Lettre de Greg Allain et réponse du président du Conseil	5
8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-000527 ET CGV-000629	5
9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	5
9.1 CGV-000527	5
9.1.1 (11.2.3) Restructuration	5
9.1.2 (18.1) Régime de pension du personnel de soutien, techniciennes, techniciens, personnel administratif et professionnel de l'U de M - retraite anticipée	6
9.1.3 (26.1) Successeur intérimaire du VRER	6
10. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	6
11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-000530, CEX-000713, CEX-000817, CEX-000907 ET CEX-000911	7
12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)	7
12.1 CEX-000530	7
12.2 CEX-000713	8
12.3 CEX-000817	8
12.3.1 Congés sans solde (Campus de Moncton)	8
12.3.2 Bourses d'études (Campus de Moncton)	8
12.3.3 Congé sans solde (Campus de Shippagan)	9
12.4 CEX-000907	9
12.5 CEX-000911	9
12.5.1 Modifications à la Loi sur l'Université de Moncton	9
13. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ	9
14. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT SAC-000831	10
15. PLAN DE RECRUTEMENT	10
16. OBJECTIF DE LA DIRECTION	11
17. RAPPORT DU RECTEUR	11
18. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE	12

- 19. AFFAIRES NOUVELLES 12
- 19.1 Mots de Georges Bouchard 12
- 20. PROCHAINE RÉUNION 13
- 21. CLÔTURE 13

DOCUMENTS 14

- Document A : Ordre du jour A(1)
- Document B : Lettre de Greg Allain et réponse du président du Conseil B(1-2)
- Document C : Rapport du Comité de placement C(1-5)
- Document D : Groupe de travail sur l'avenir de l'Université D(1-2)
- Document E : Objectifs de la direction E(1-6)
- Document F : Rapport du recteur F(1-6)

Nota bene :

1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour " résolution ") ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante:

<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>

3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

En l'absence du président, Lucie Lavigne, vice-présidente du Conseil, préside la réunion qui commence à 9 h4 et souhaite la bienvenue aux membres. (La présidente donne la liste des personnes excusées.)

La présidente informe les membres que le président du Conseil des gouverneurs est absent en raison d'un autre engagement et qu'il lui a demandé de présider la réunion.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

La présidente invite les membres à se recueillir et à penser aux personnes suivantes qui sont décédées récemment : **Hugues Thomas Roy**, décédé le 4 juin 2000. Il a été professeur à la Faculté des arts de même qu'à la Faculté d'administration de 1971 à 1988; **Gérard O. Chiasson**, décédé le 21 juin 2000. Il était le père de Zénon Chiasson, doyen de la Faculté des arts; **Louis Castonguay**, décédé le 26 juin 2000. Il était le père du Dr Jeannot Castonguay. Il était également le père de Yolande Castonguay-LeBlanc,

professeure à la retraite et de Ronald Castonguay, employé à l'Université de Moncton, Campus de Moncton; **Fernand Landry**, décédé le 28 juillet 2000. Il a assumé la coordination de la fondation de l'École de droit en 1977 et 1978 pour ensuite y enseigner en 1991 et accepter le poste de doyen de 1992 à 1994. En janvier 1995, il a accepté le poste de vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines pendant trois ans pour ensuite assumer la direction générale du 8e Sommet de la francophonie; **François Xavier Fafard**, décédé le 12 août 2000. Il avait reçu la médaille d'honneur de l'Université de Moncton en juin 1992.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Yvon Fontaine à titre de recteur tout en lui souhaitant bon succès; et Truong Vo-Van, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche par intérim.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le DGSU confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon le DGSU.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Modifications apportées à l'ordre du jour :

1) Nouvelle rubrique *Rapport du Comité de placement* (sera traitée immédiatement après le point 8); 2) il faut ajouter à la rubrique 9 les deux procès-verbaux CEX-000907 et CEX-000911; 3) ajouter à la rubrique 17 *Affaires nouvelles*, Mots de Georges Bouchard.

R : 01-CGV-000923

Bernard Beaudin, appuyé par Édith Léger, propose :

" Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. "

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-2

7.1 Lettre de Jean-Bernard Robichaud

La présidente mentionne que l'ancien recteur, Monsieur Jean-Bernard Robichaud, a envoyé une lettre de remerciements au président du Conseil des gouverneurs pour la belle cérémonie de reconnaissance qui a été organisée en son honneur à Shippagan en mai dernier.

7.2 Lettre de Greg Allain et réponse du président du Conseil

La présidente indique, qu'en raison de son absence prévue, le président de l'ABPPUM, Greg Allain, a fait parvenir une lettre au président du Conseil des gouverneurs lui demandant d'être remplacé par le vice-président externe de l'ABPPUM à titre d'invité avec droit de parole. La présidente explique que cette demande a été refusée puisque les invités sont membres de la régie interne ou spécifiquement nommés par la Charte. De plus, cela ne s'est jamais fait par le passé.

8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-000527 ET CGV-000629

Correction au procès-verbal CGV-000527 : à la page 25, rubrique 27, il faut lire : La prochaine réunion aura lieu le 23 septembre....

R : 02-CGV-000923

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Yanick Pagé, propose :

" Que le procès-verbal CGV-000527 soit adopté tel que corrigé. "

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

R : 03-CGV-000923

Marcel Bujold, appuyé par Mildred Pinet, propose :

" Que le procès-verbal CGV-000629 soit adopté. "

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV)

9.1 CGV-000527

9.1.1 (11.2.3) Restructuration

Le VRER par intérim, Truong Vo-Van, précise que suite aux résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs en ce qui a trait à la restructuration, plusieurs démarches ont été entreprises. Tel que prévu, l'intégration sera effective à compter du 1er janvier 2001. Des consultations ont eu lieu en juin dernier avec les facultés et écoles concernées. Deux comités d'intégration ont été créés pour les facultés et écoles qui sont touchées par la

restructuration. Ces comités fonctionnent très bien. Les comités de sélection pour les postes de doyenne ou doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales et de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires ont été constitués. Puisque ces nominations n'entreront en vigueur qu'à compter du 1er juillet 2001, les doyennes ou doyens seront nommés par intérim pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2001.

9.1.2 (18.1) Régime de pension du personnel de soutien, techniciennes, techniciens, personnel administratif et professionnel de l'U de M. - retraite anticipée

Voir le Document C, p. 1-3

La VRARH mentionne qu'il avait été convenu, lors de la dernière réunion du CGV, que la prorogation du programme de retraite anticipée pour le personnel de soutien, les techniciennes, techniciens et le personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton serait référée au Comité de placement. Ce comité s'est réuni le 19 septembre dernier avec le directeur des Régimes de pension d'Assomption Vie, Marc Robichaud. Deux motifs amènent le Comité de placement à faire des recommandations en ce sens: 1) la prorogation n'ajoute pas aux coûts de la première offre; 2) la prorogation permettra de renouveler le personnel actuel par du personnel possédant une formation de pointe dans le domaine de l'informatique, ce qui est moins coûteux que de voir à la formation du personnel actuel. Au total, cinq employés pourraient se prévaloir de cette offre.

R : 04-CGV-000923

Yanick Pagé, appuyé par Laurie Boucher, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs accepte que le programme de retraite anticipée pour le personnel de soutien, les techniciens et le personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton soit prorogé d'une année, soit du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. "

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

9.1.3 (26.1) Successeur intérimaire du VRER

R : 05-CGV-000923

Bernard Beaudin, appuyé par Thérèse Landry-Martin, propose :

*" Que **Truong Vo-Van** soit nommé vice-recteur à l'enseignement et à la recherche par intérim à compter du 1er juin 2000). "*

Le recteur précise que l'intérim se terminera le 31 décembre 2000 puisque la prochaine ou le prochain VRER entrera en fonction à compter du 1er janvier 2001. Le comité de sélection a déjà été constitué. Le concours a pris fin le 22 septembre 2000.

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

10. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Voir le Document C, p. 1-5

Yanick Pagé présente et commente le rapport du Comité de placement.

Le Fonds de dotation de l'Université de Moncton

Il est à noter que le transfert totalisant 25 245 467 \$ s'est terminé le 27 octobre 1999. La presque totalité de cette somme était investie en obligations. Par conséquent, les obligations les plus liquides ont été vendues afin de permettre l'achat d'actions. Dans un deuxième temps, le portefeuille obligataire a été restructuré afin d'atteindre une durée et des pondérations sectorielles reflétant l'analyse et la vue du marché obligataire de GPSL. Les classes d'actifs ont été remaniées de façon à refléter la politique de placement mise de l'avant par le fonds de dotation. Le fonds de dotation a très bien performé depuis le début de l'année comparativement à son portefeuille de référence. Les perspectives d'un atterrissage en douceur de l'économie et d'une baisse des taux d'intérêts ont soutenu les cours, permettant à l'indice TSE 300 d'atteindre un nouveau sommet. La sous-pondération en actions américaines et internationales a été profitable compte tenu de la sous-performance de ces deux marchés. Pour ce qui est des marchés boursiers internationaux, ces derniers ont souffert de la hausse des taux d'intérêt, principalement en Asie, tandis que le repli du secteur de la technologie se faisait sentir au Japon et sur les principales places boursières européennes.

Les rendements au premier trimestre s'élèvent à 5,2 %, à 3,9 % au 2e trimestre et à 13,8 % au terme de 8 mois, soit le 31 août 2000.

La valeur totale du fonds de dotation au 31 août 2000 s'élève à 29 737 636 \$.

Les régimes de pension de l'Université de Moncton

La valeur marchande de l'actif au 30 juin 2000:

Régimes des professeurs, professeures et bibliothécaires: 123 074 138 \$

Régime du personnel de soutien et administratif: 53 479 942 \$

Le rendement de la caisse pour une période d'un an est de 20% dans les deux cas et est de 13,0% dans le premier cas et de 12,9 % dans le deuxième cas sur une période de 10 ans.

R : 06-CGV-000923

Yanick Pagé, appuyé par Marcel Bujold, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs accepte que la politique de placement du Fonds de dotation de l'Université de Moncton soit modifiée pour 1) autoriser le gestionnaire du Fonds de dotation à utiliser ADRs (American Depository Receipts) comme l'un des véhicules d'investissements pour les titres de participations étrangères; 2) remplacer l'indice de référence TSE 300 pour les titres de participations canadiennes pour l'indice de référence TSE 300 limitée. "

Des explications sont données sur le rapport présenté et les membres discutent des différentes stratégies utilisées par les gestionnaires de portefeuille.

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-000530, CEX-000713, CEX-000817, CEX-000907 ET CEX-000911

R : 07-CGV-000923

Jeannot Castonguay, appuyé par Édith Léger, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CEX-000530, CEX-000713, CEX-000817, CEX-000907 et CEX-000911. "

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

12.1 CEX-000530

La nomination de Truong Vo-Van a eu un effet multiple. Yves Gagnon a été nommé doyen par intérim de la FESR tout en maintenant la fonction de vice-doyen.

12.2 CEX-000713

Le recteur explique que dès son entrée en fonction, il a procédé à l'analyse des besoins et des orientations de l'Université pour les cinq prochaines années. Cette analyse l'a amené à réorganiser son bureau au plan des ressources humaines. Le poste de secrétaire des instances ainsi que le poste de DGSU seront abolis. Le poste de secrétaire général tel qu'il existait auparavant sera recréé. Étant donné que la prochaine campagne majeure de financement et le recrutement constituent des enjeux majeurs pour les cinq prochaines années, un nouveau poste de directrice ou directeur du développement et recrutement sera créé. Les secteurs suivants relèveront de cette nouvelle direction: le développement universitaire, le recrutement, les communications, les anciens, anciennes et amis ainsi que les services aux étudiantes et étudiants. Les concours pour ces deux postes ont pris fin le 15 septembre 2000. Il est souhaité que les personnes puissent entrer en fonction à compter du mois de novembre 2000. Les comités de sélection n'ont pas encore été constitués.

12.3 CEX-000817

12.3.1 *Congés sans solde (Campus de Moncton)*

R : 08-CGV-000923

Jeannot Castonguay, appuyé par Georges Bouchard, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 26 de la convention collective 1995-1999 entre l'ABPPUM et l'Université:

*un congé sans solde d'un an soit accordé au professeur **Salah Darenfed** (École de génie) pour l'année universitaire 2000-2001, soit du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001;*

*un congé sans solde d'un an soit accordé au professeur **Abdelaziz Ikhlef** (École de génie) pour l'année universitaire 2000-2001, soit du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001;*

*un congé sans solde d'un an soit accordé à la professeure **Mona Chamberlain** (Dép. de traduction et des langues) pour la période du 1er mai 2000 au 30 avril 2001. "*

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

12.3.2 *Bourses d'études (Campus de Moncton)*

R : 09-CGV-000923

Marcel Bujold, appuyé par Laurie Boucher, propose :

*" Qu'une bourse d'études de 10000\$ soit accordée à **Gabriel Cormier** (École de génie) pour l'année universitaire 2000-2001 (du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001), et ce, afin de lui permettre d'entamer ses études doctorales. "*

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

12.3.3 *Congé sans solde (Campus de Shippagan)*

R : 10-CGV-000923

Yvon Fontaine, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

*" Que, conformément aux dispositions de l'article 41 de l'entente collective entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, un congé sans solde de huit mois soit accordé à **Valois Robichaud** (Secteur arts et sciences humaines) pour la période du 1er mai 2000 au 31 décembre 2000. "*

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

12.4 CEX-000907

Il a été question de modifications aux Statuts et règlements et cette question revient à l'ordre du jour de la réunion annuelle.

12.5 CEX-000911

12.5.1 *Modifications à la Loi sur l'Université de Moncton*

Le recteur mentionne que le conseiller juridique de l'Université, Maître Gérard Lizotte, a révisé la jurisprudence dans le domaine des universités. Suite à une rencontre avec Maître Lizotte, les membres du CEX recommandent au CGV que des modifications soient proposées à la Loi sur l'Université de Moncton.

Un membre mentionne le fait que le gouvernement souhaite que toutes les législations soient introduites à l'automne plutôt qu'au printemps. Le recteur insiste sur l'urgence d'agir dans ce dossier puisque l'Université a reçu un avis juridique en ce qui a trait à la délégation des pouvoirs du CGV. Il ne croit pas qu'il s'agisse d'une question qui puisse être controversée.

R : 11-CGV-000923

Marcel Bujold, appuyé par Gilles J. Godbout, fait la proposition suivante :

" Le Conseil des gouverneurs demande au Comité exécutif de poursuivre son travail et de définir le libellé de la modification recommandée à la Loi sur l'Université de Moncton. "

Note : La décision pourrait être prise lors d'une réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs.

Un membre mentionne que le CGV pourrait en profiter pour régler quelques autres irritants de la Charte. Un autre membre s'inquiète des risques que pourrait faire courir l'ouverture de la Charte. Le recteur mentionne qu'il discutera au préalable avec le gouvernement afin de s'assurer de sa collaboration dans le dossier.

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

13. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ

Voir le Document D, p. 1-2

Le recteur explique qu'il y a eu des discussions au CEX sur la possibilité de mettre sur pied un Groupe de travail sur l'avenir de l'Université. Il présente et commente le document proposant la création du Groupe de travail sur l'avenir de l'Université de Moncton.

L'objectif, le contexte, le mandat, la composition du groupe de travail, les modalités de consultation, la durée du mandat et le budget de ce projet font l'objet d'une discussion.

Le recteur mentionne que le financement du projet pourrait provenir en partie de l'externe par le biais de subventions spéciales. La VRARH indique que les dépenses seront réparties sur deux années fiscales.

Un membre supporte le projet mais s'inquiète de la période choisie pour lancer une telle initiative à cause de la période difficile que vient de vivre l'Université et puisque la restructuration n'est pas encore complétée. Le recteur mentionne qu'il y aura toujours des éléments de risque peu importe le moment choisi. Il informe les membres que le climat est positif dans l'ensemble de la communauté universitaire. Un membre souligne que le moment est jugé opportun étant donné l'entrée en fonction d'un nouveau recteur. Un membre se demande si les structures seront analysées à nouveau. Le recteur précise qu'il ne s'agit pas de l'objectif fondamental du projet. Un autre membre insiste sur l'importance de ne pas remettre en question l'existence des trois campus. Les membres du Groupe de travail seront avisés que cela ne fait pas partie de leur mandat. La personne qui présidera le Groupe devra être identifiée le plus tôt possible.

R : 12-CGV-000923

Georges Bouchard, appuyé par Marcel Bujold, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs approuve la formation d'un groupe de travail sur l'avenir de l'Université et mandate la direction de l'Université de concert avec le Comité exécutif de définir plus clairement le mandat et l'échéancier de ce groupe, de faire les démarches nécessaires afin de trouver une personne qui présidera ce groupe et que l'on revienne au Conseil des gouverneurs pour approbation. "

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

Pause de 10 h 45 à 10 h 49.

14. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT SAC-000831

Le VRER par intérim présente le condensé du procès-verbal du Sénat académique SAC-000831. Il précise qu'il reste encore 14 propositions émanant du Rapport Robichaud à présenter au Sénat académique.

Le recteur mentionne que le comité sur l'Éducation permanente poursuit son travail. Le CGV attendra de prendre connaissance des décisions du Sénat avant de se prononcer sur les autres éléments de la restructuration. Un membre suggère qu'un rapport d'étapes soit présenté à la prochaine réunion du CGV.

Un membre demande des explications quant à l'application du code Morin lorsqu'il y a égalité des votes. Le recteur explique la notion du vote prépondérant.

Un membre se demande si une erreur de juridiction, qui ne serait pas conforme aux Statuts et Règlements, a été commise en ce qui a trait aux nominations au Conseil de la langue française (personne chargée de la promotion de la langue française au Campus d'Edmundston). Le recteur en fera la vérification.

15. PLAN DE RECRUTEMENT

Le VRER par intérim souligne le fait que le recrutement demeure une priorité pour l'Université. Il présente et commente le plan triennal de recrutement qui poursuit les principaux objectifs suivants: 1) continuer l'activité soutenue de recrutement dans les marchés francophones du N.-B.; 2) majorer le nombre d'étudiantes et d'étudiants provenant de l'extérieur de la province. L'Université performe mieux que les universités de la région en ce qui a trait à la proportion des étudiants et étudiantes qui poursuivent des études de deuxième cycle. Il indique qu'un comité sera formé et s'occupera de définir les grandes orientations du plan de recrutement, entre autres: 1) voir à la mise sur pied d'un projet de valorisation des études universitaires de concert avec le gouvernement provincial; 2) augmenter le financement des activités de recrutement.

Le recteur mentionne que l'Université remplit un rôle social car elle doit fournir une main d'œuvre qualifiée au Nouveau-Brunswick et dans la région Atlantique. Des études démontrent que les étudiants et les étudiantes qui choisissent de poursuivre leurs études ici ont tendance à y demeurer après leurs études, ce qui a un impact économique majeur dans la région.

Un membre insiste sur l'importance de faire du recrutement dans les écoles d'immersion et anglophones et ce, à partir de la 9^e année. Un autre membre se demande si l'Université a déjà envisagé la possibilité d'introduire le programme Shad Valley, programme national qui s'adresse aux étudiantes et étudiants doués dans le domaine des sciences et de la technologie. Actuellement, l'Université de Sherbrooke est la seule université francophone au pays à offrir ce programme. Ce programme pourrait augmenter le taux de rétention des étudiantes et étudiants inscrits en première année. Le VRER par intérim indique que ce programme a déjà été examiné par le passé mais qu'il sera étudié à nouveau.

Un membre demande des précisions quant aux problèmes qu'a engendré le contingentement du programme des sciences infirmières, notamment au campus de Shippagan. Le recteur informe les membres que l'entente avec la province à cet égard est échue et qu'une nouvelle entente devrait tenter de solutionner les problèmes rencontrés à ce niveau.

Les membres félicitent le VRER par intérim pour les efforts de recrutement qui ont donné des résultats positifs pour l'année en cours.

R : 13-CGV-000923

Rino Castonguay, appuyé par Thérèse Landry-Martin, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs reçoive le plan triennal de recrutement. "

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

16. OBJECTIFS DE LA DIRECTION

Voir le Document E, p. 1-6

Le recteur présente et commente les objectifs de la direction. En fait, le recteur a choisit de redéfinir ces objectifs en une approche collective plutôt qu'individuelle. Il mentionne que le CEX a discuté de ce dossier à quelques reprises. L'équipe de direction travaille à l'accomplissement des objectifs de l'Université.

Un membre souligne le fait que ces objectifs englobent les trois campus et en félicite le recteur.

R : 14-CGV-000923

Jeannot Castonguay, appuyé par Gilles J. Godbout, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs reçoive les objectifs de la direction de l'Université de Moncton. "

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

17. RAPPORT DU RECTEUR

Voir le Document F, p. 1-6

Le recteur présente les grandes lignes de son rapport qui a été défini en fonction des objectifs stratégiques adoptés par le Conseil des gouverneurs.

R : 15-CGV-000923

Georges Bouchard, appuyé par Édith Léger, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur. "

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

18. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Laurie Boucher, président du Comité de mise en candidature, fait rapport. Le Comité était composé des personnes suivantes : Yvon Fontaine, Mildred Pinet, Gilles J. Godbout.

R : 16-CGV-000923

Laurie Boucher, appuyé par Marcel Bujold, propose :

*" Que le Conseil des gouverneurs accepte le renouvellement du mandat de **Jeannot Castonguay** et de **Alida Léveillé Brown** et la nomination des trois nouveaux membres suivants: **Léo Doiron**, **Robert Després** et **Jean-Guy Finn**. "*

La présidente s'inquiète de l'équilibre homme/femme qui n'a pas été respecté par le Comité de mise en candidature. Elle souligne le fait qu'il s'agit d'un problème sérieux puisque seulement six femmes siégeront dorénavant au Conseil des gouverneurs sur un total de 27 membres. Elle croit que le CGV devrait se pencher davantage sur cette question. Un membre précise que certaines nominations sont faites par d'autres groupes, par conséquent, le CGV ne peut avoir le plein contrôle sur l'équilibre homme/femme.

Un membre mentionne que la structure des assises fait en sorte que les membres qui terminent leur mandat à la réunion ordinaire précédant la réunion annuelle du CGV, ne peuvent assister à cette dernière où sont présentés certains rapports annuels des comités du CGV.

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

19. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 Mots de Georges Bouchard

Georges Bouchard mentionne que son mandat prend fin au Conseil des gouverneurs. Il désire profiter de l'occasion pour remercier ses collègues et tous les membres qui ont travaillé avec lui au cours des trois dernières années. Il précise que son implication à l'Université fut pour lui une très belle expérience. Il continuera à travailler en arrière scène pour appuyer les campus d'Edmundston et de Shippagan et ce, dans le but de sécuriser leur avenir.

Il souhaite que le recteur fasse parvenir une lettre de félicitations à la Fondation Saint-Louis-Maillet pour l'organisation du tournoi de golf qui a permis d'amasser la somme de 10 000 \$. Une lettre de félicitations devrait être envoyée à Jean-Guy Poitras qui participe aux Jeux olympiques de Sydney. Une autre lettre devrait être adressée au campus d'Edmundston pour l'organisation de la conférence sur le commerce électronique qui a eu lieu en août dernier.

Il s'inquiète de la proposition que fera René Boudreau à la réunion annuelle quant à l'ouverture des réunions du Conseil des gouverneurs au public. Il ne croit pas qu'il s'agisse de la meilleure façon de rendre des comptes.

En conclusion, il souhaite de bonnes discussions et de bonnes décisions pour le CGV pour les années à venir.

Applaudissement.

La présidente remercie les personnes qui nous quittent soient Jocelyne Vienneau, Georges Bouchard et Laurie Boucher. Elle souligne particulièrement les nombreuses contributions de Laurie Boucher au cours des neuf années où il a siégé à plusieurs comités.

Le recteur remercie les trois membres qui terminent leur mandat au CGV. Il a grandement apprécié leurs sages conseils au cours des ans. Il mentionne que leur sagesse est une source d'inspiration pour tous. Il les remercie sincèrement d'avoir fait une contribution remarquable à l'Université de Moncton.

18. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 2 décembre, à 9 h, à Moncton.

19. CLÔTURE

La séance est levée à 12 h 40.

Contresigné le _____

Lucie Lavigne, présidente temporaire _____

Linda Schofield, secrétaire temporaire _____